

Les mutations du model nuptial en Algérie

تحولات النموذج الزواجي في الجزائر

AMARA MILOUD

Université ABOUBAKER BELKAID TLEMSEN

Résumé

:Notre sujet porte sur l'étude d'un phénomène social qui est celui de "la mutation du modèle du mariage en Algérie "

Notre travail s'inscrit dans le champ de la statistique sociale. Nous avons tenté de comprendre, le regard que réserve la société à ce genre de phénomènes en Algérie dont les coutumes et les traditions sont celles d'une région agropastorale. ce travail a pour ambition de poser les futurs défis dans l'Algérie en matière de

modèle nuptial. En effet, l'augmentation de la proportion de célibataires de tout âge et pour les deux sexes ne peut continuer sans avoir de répercussion sur le devenir de l'institution du mariage.

Le célibat prend de plus en plus de l'ampleur devant les dures conditions de vie sociale en Algérie, notamment par le recul du marché du travail

Mots clés :

le célibat ,le mariage , modèle nuptial ,polygamie ,état matrimonial

ملخص:

يتضمن موضوع "تحول النموذج الزواج في الجزائر". كظاهرة اجتماعية والتي تندرج في مجال الإحصاء الاجتماعي والعلوم الاجتماعية بصفة عامة. لقد حاولنا أن نشخص مدى تحول الظاهرة في ظل تمسك المجتمع يحتفظ بعاداته وتقاليده عادات كما . يهدف هذا العمل إلى طرح تحديات المستقبل في الجزائر من حيث نموذج الزواج وبالتالي التغيرات التي تطرأ على الأسرة الجزائرية ومن ثم المجتمع ككل. في الواقع لا يمكن أن تستمر الزيادة في نسبة الأشخاص غير المتزوجين من جميع الأعمار ولكلا الجنسين دون تداعيات على مستقبل مؤسسة الزواج. تعرف ظاهرة العزوبة انتشارا متزايدا في ظل الظروف الاجتماعية القاسية في الجزائر ، ولا سيما بسبب تراجع سوق العمل.

الكلمات المفتاحية:

العزوبة ، نموذج الزواج ، الزواج ، الزواج المتعدد، الحالة الزواجي

I-Introduction :

la famille algérienne a vécu, en une génération, une transformation radicale de ses structures: passage d'un mariage précoce et universel à un mariage tardif, qui conduira peut-être à terme à une croissance du célibat définitif, d'une part, et à une diminution des descendance, d'autre part. Par ailleurs, tous les changements profonds qui ont touché l'institution matrimoniale ne semblent pas se limiter uniquement au processus de formation des unions (célibat prolongé, retard de l'âge au mariage, choix du conjoint), mais touchent également la dissolution d ' un certain nombre de mariages par le divorce. Cette révolution des mœurs a été acquise d'abord par un très fort recul de l'âge au premier mariage puis par une pratique de plus en plus courante de la contraception. Dans un pays fortement attaché à l'universalité du mariage et à la virginité des femmes avant le mariage, on trouve en Algérie, 18 à 20% de femmes célibataires à 30-34 ans et l'âge moyen au premier mariage atteint des niveaux très élevé pour les femmes comme pour les hommes, en milieu urbain, mais aussi, c'est encore plus surprenant, en milieu rural. A côté de la traditionnelle répudiation par l'époux, on commence à voir des femmes se saisir de leurs nouveaux droits (el khol3)) et demander le divorce, ils paient le plus souvent au prix fort dans une société qui stigmatise encore les femmes qui ne se plient plus à l'ordre patriarcal, pénalisant les enfants de ces unions. L'instruction des filles, la maîtrise de leur fécondité en particulier en milieu urbain, sont autant de facteurs qui tendent à bouleverser la division sexuelle du travail traditionnel, qui confinait les femmes au foyer. L'accès des femmes au marché du travail et la volonté de s'y maintenir après le mariage, même après l'arrivée des enfants, laissent penser que les familles sont en train de vivre un changement aussi profond que rapide. Si le patriarcat résiste encore (par le recours à une législation qui ne rend pas compte de ces mutations, par l'intervention dans les choix matrimoniaux et l'obéissance toujours valorisée aux anciens...), il est miné par ces ruptures d'équilibre anciens (moins de jeunes pour prendre en charge les anciens, femmes beaucoup plus instruites que leur mère et désireuses d'obtenir davantage de droits

II-Objectifs

Dans cette recherche, nous nous sommes fixés les objectifs suivants :

Retracer l'évolution des caractéristiques principales du modèle nuptial Algérien.

Effectuer une analyse spatiale de la primo-nuptialité pour explorer les disparités territoriales et tenter de déterminer quelques facteurs explicatifs des différentiels observés.

A travers cette étude nous voulons décrire toutes les mutations du modèle du mariage Algérien, savoir ce qui a vraiment changé dans les pratiques sociétales, ce qui est en cours de changement et ce qui n'a pas du tout changé, c'est-à-dire les invariants.

III-Problématique :

La nuptialité en Algérie connaît des modifications profondes. Le mariage précoce et pubertaire disparaît au profit d'un mariage tardif des femmes. Le mariage arrangé par les familles s'est substitué au mariage imposé, une fraction de la société admet une liberté de choix du conjoint. Cette dernière est entravée par la tutelle matrimoniale du *ouali*. La polygamie est limitée par l'autorisation du juge. Le divorce judiciaire devient l'unique forme de rupture d'union. En même temps et paradoxalement, l'endogamie familiale reste à un niveau stable et le célibat définitif rare. Ces évolutions, notamment l'âge au mariage particulièrement élevé des femmes algériennes contemporaines, expriment-ils un changement dans le système matrimonial de la société algérienne ?

La société algérienne est-elle passée d'un système matrimonial reposant sur le mariage précoce et pubertaire des femmes à un modèle de

mariage tardif ? Est-ce que le mariage tardif reflète une adéquation entre la modernité et la tradition ?

Sommes nous face à une transition vers le système occidental (mariage tardif, monogamie, liberté de choix du conjoint, multiple formes d'union,) ou bien émerge-t-il un système matrimonial particulier à l'Algérie combinant exigence familiale, respect de la tradition religieuse et aspiration individuelle ?

L'Algérie d'aujourd'hui a connue de multiples mutations sociales et familiales

Ces transformations socioculturelles importantes se traduisent, d'une part par une plus grande ouverture du groupe social, une modification radicale du rôle social de la femme qui a investi l'espace public, une évolution rapide des comportements sociaux et des représentations surtout chez la jeunesse provoquant ainsi l'apparition ou l'accentuation de certains phénomènes

Comment expliquer ces changements dans l'Algérie, où la tradition et la religion sont plutôt favorables au mariage précoce des femmes, à leur exclusion de l'espace public et à leur confinement dans un rôle de reproductrice à l'intérieur de l'espace domestique ?

IV-Hypothèses de travail:

En réponses provisoires à cette problématique, nous avançons les hypothèses suivantes:

1-Les différentes crises politiques, économiques et sociales ont accéléré les mutations sociales et familiales

2- L'élévation du niveau d'instruction chez les femmes qui font souvent le choix du célibat"

3-les Algériens se marient aussi tard en ville qu'à la campagne,

4-En effet, traditionnellement, l'âge au mariage, en particulier celui des filles, était plus précoce en milieu rural l'âge moyen au premier mariage des hommes et des femmes a augmenté plus rapidement en milieu urbain

1-Les changements de la nuptialité algérienne :

Au début du siècle, le célibat aux jeunes âges, et plus particulièrement chez les femmes, était rare. En 1911, une femme sur deux âgée de 17 ans

était déjà mariée alors que chez les hommes, seuls 10% étaient déjà mariés avant l'âge de 201 i. La répartition de la population selon le sexe, l'âge et l'état matrimonial, disponible dans les recensements et les enquêtes permet de déterminer les proportions de célibataires (individus qui n'ont jamais été mariés) par groupes d'âges quinquennaux. Il est ainsi possible de mesurer le calendrier et de procéder à la nuptialité dans chaque groupe d'âges et de suivre leur évolution sur une durée de 50 ans. Avoir 30 ans et être encore célibataire²

2-De plus en plus de célibataires à tous les âges :

Durant la deuxième moitié du xx "siècle, le célibat, aussi bien chez les femmes que chez les hommes, a connu deux mouvements inverses. De 1948 à 1966, les proportions de célibataires ont diminué à tous les âges avant de reprendre un mouvement de hausse continue et soutenue jusqu'en 2002. En 1998, on ne compte plus que 3% de femmes mariées âgées de 15-19 ans contre près de 50% en 1966. Les évolutions sont spectaculaires: chez les femmes , la proportion de célibataires à 20-24 ans est 7 fois plus élevée qu'en 1966 et celle des 25-29 ans, plus de 11 fois. Chez les hommes, l'évolution est un peu moins importante, mais la part des célibataires à 20-24 ans et 25-29 ans a quand même été multipliée respectivement

Par 2 et par 4. Entre 1998 et 2002, les proportions de célibataires continuent d'augmenter à tous les âges aussi bien chez les femmes que chez les hommes. Ainsi, entre 30 et 39 ans, les proportions de célibataires ont été multipliées par 1,5 et entre 40 et 44 ans par 1.3 Cette augmentation importante des célibataires à tous les âges ne sera fort probablement

pas sans conséquence sur le célibat définitif. Si actuellement 3,2% des femmes et 1,8% des hommes sont encore célibataires à 50 ans, ce n'est peut-être là qu'un effet de génération. En effet, il y a de plus en plus de célibataires à tous les âges adultes. La forte croissance des proportions de célibataires à 30 ou à 35 ans permet de se demander si le célibat définitif ne va pas finir par prendre lui-même de l'ampleur quand ces nouvelles

1 Revue [Autrepart 2005/2 \(n° 34\)](#), pages 29 à 49

2(Avoir 30 ans et être encore célibataire: une catégorie émergente en Algérie Zahia Ouadah-Bedidi

3(Avoir 30 ans et être encore célibataire: une catégorie émergente en Algérie Zahia Ouadah-Bedidi

générations approcheront à leur tour la cinquantaine. L'évolution future de ces proportions de célibataires amènera-t-elle le célibat définitif à augmenter? L'examen des proportions de célibataires, à 30-34

les femmes et moins d'un homme sur 10 étaient encore célibataires à 30-34 ans, trente ans plus tard, une femme sur 4 et près de 2 hommes sur 5 ne se sont jamais mariés. () Bien que le célibat des adultes augmente aussi vite en milieu urbain qu'en milieu rural, c'est dans les villes que ce phénomène semble le plus prégnant. Il y a une trentaine d'années, avoir 30 ans et être encore célibataire était rare aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural, notamment chez les femmes qui étaient à peine 2% dans ce cas. L'enquête sur la santé de la famille de 2002 révèle une montée vertigineuse des célibataires après l'âge de 30 ans: près de 36% des femmes et près de 60% des hommes âgés de 30-34 ans sont encore célibataires en milieu urbain. Les femmes se marient en moyenne à l'âge de 30 ans et les hommes à l'âge de 33 ans, ces proportions de célibataires observées à 30-34 ans diminuent rapidement dans le groupe d'âge suivant (- 45% chez les femmes et - 60% chez les hommes). À 35-39 ans, environ un homme sur 4 et une femme sur 5 sont encore célibataires conduisant à des écarts entre les deux sexes plus réduits. Ce sont ces générations d'hommes et de femmes qui gonfleront peut-être les effectifs des célibataires définitifs.

3. Le remariage et la polygamie

La question du remariage n'est pas systématiquement posée lors des enquêtes auprès des ménages et lorsqu'elle l'est, elle ne concerne que les femmes et parfois seulement les femmes en âge de procréer (15-49 ans). Il est probable que le remariage concerne beaucoup plus les femmes au-delà de cette limite. En effet on peut émettre l'hypothèse de l'existence d'un marché matrimonial secondaire (remariage, polygame) à côté d'un marché matrimonial primaire qui lui, concerne beaucoup les célibataires. La comparaison du nombre de divorcés hommes et femmes nous montre que les hommes se remarient beaucoup plus). Concernant le veuvage, il concerne beaucoup plus les femmes dans la mesure où elles sont plus jeunes que leur conjoint de six ans en moyenne et vivent un à deux ans de plus que les hommes. La veuve va survivre entre sept à huit ans à son mari. De plus les veufs sont plus nombreux à se remarier et lorsqu'ils ont de grands enfants la coutume et de se remarier avec une femme de préférence

ménopausée. La probabilité qu'une femme convole en seconde noce avec un polygame est quatre fois plus importante qu'avec un monogame. Dans ce cas l'écart d'âge entre époux est deux fois plus élevé que la moyenne.

4- Différence d'âge entre époux

Contrairement à ce qui est avancé l'écart d'âge entre époux n'a pas baissé mais stagne autour de six ans depuis environ deux décennies. L'erreur d'appréciation faite par les auteurs provient du fait qu'ils ont travaillé sur la différence entre les âges moyens au premier mariage calculé par la méthode d'Hajnal. Nous avons préféré travaillé directement sur la variable 'écart d'âge entre époux'. D'ailleurs les auteurs eux-mêmes retrouvent le même ordre de grandeur à partir de cette variable issue des données de⁴ l'enquête EASME de 1992. Ils réfutent ces données en avançant un argument de surestimation sans aucune forme de démonstration et privilégient l'hypothèse théorique que le recul de l'âge au mariage devrait se traduire par la baisse de l'âge de l'âge entre époux. On aurait pu penser que pour les universitaires du fait des possibilités de nouer des relations entre les deux sexes au sein des mêmes générations, certains aller finir par un mariage et donc avec un faible écart d'âge. Il s'avère qu'en réalité cette nouvelle donne n'est pas suffisamment

Généralisée pour avoir une influence significative sur l'écart d'âge moyen.

5-Calcul de l'âge moyen au premier mariage

Dans l'analyse de la nuptialité, l'âge au premier mariage est un indicateur qui permet de mesurer la précocité ou le retard du mariage. Il représente l'intervalle de temps déterminé par calcul ou par estimation qui sépare la date exacte de naissance de la date exacte du premier mariage et qui est rédigée en années solaires révolues. Afin d'avoir une idée globale de l'âge moyen au premier mariage toutes générations confondues, on calcule l'âge moyen au premier mariage suivant deux méthodes différentes:

a) Méthode de hajnal à partir de la proportion de célibataires par âge ou groupe d'âge;

⁴l'enquête EASME de 1992

b) Méthode arithmétique pondérée à partir de l'âge au premier mariage des non célibataires.

Il est clair que ces deux méthodes ne mesurent pas la même chose. En effet, la première méthode mesure en fait la durée moyenne de célibat d'une cohorte de population virtuelle ayant le schéma de nuptialité du moment (celui-ci en réalité sur différentes générations). La deuxième méthode quant à elle est une distribution tronquée dans la mesure où on ne tient pas compte de ceux et celles qui ne se sont pas encore mariés.

a-1-Méthode de Hajnal

a-1-2 :Fondement de la méthode de Hajnal

L'âge moyen au premier mariage (AMPM) est l'âge moyen auquel les non-célibataires ont contracté un premier mariage, qu'on calcule pour chaque âge à partir des proportions de célibataires⁶ (les personnes qui ne se sont jamais mariées). En général on s'intéresse à la population âgée entre 15 et 49 ans révolus. Cette plage d'âge étant considérée comme celle où un homme ou une femme peuvent contracter un premier mariage. Il est clair que cette hypothèse peut être admise dans beaucoup de contextes socioculturels mais on peut y déroger. En effet l'âge du célibat définitif peut différer entre les hommes et les femmes selon des normes sociales de façon informelle comme l'âge au premier mariage peut être réglementé de façon formelle comme c'est le cas en Algérie (18 ans puis 19 ans pour les femmes, 21 ans puis 19 ans pour les hommes selon le code de la famille.)

Principes de base pour le calcul de l'âge moyen au premier mariage

B-1 :Données requises :

Pour calculer l'AMPM il faut disposer des données suivantes

a) L'effectif de la population comprend entre deux âges limites, avec une classification par âge et par sexe. Le choix de ces limites dépend du contexte socioculturel de l'étude. En général la tranche d'âge utilisée est celle des 15-49 ans. Seuls les recensements ou les enquêtes sur gros échantillons permettent de travailler sur les âges définis. Dans les enquêtes par sondage ce sont des tranches d'âge quinquennales qui sont utilisées.

b) Le nombre de personnes qui ne se sont jamais mariées, avec une classification par âge (dans les limites de retenues) et par sexe.

b-1-2-Méthode arithmétique pondérée

Pour calculer l'AMPM il faut disposer des données suivantes⁵

c) L'effet de la population âgée de 18 à 54 ans, avec classification par âge et par sexe.

d) Le nombre de personnes non célibataires âgées de 18 à 54 ans, avec une classification par âge et par sexe.

X_i : age au premier mariage.

n_i : effectif pour chaque âge au premier mariage.

$$n = \sum_{i=1}^t n_i$$

$$\text{âge MPM} = \frac{\sum_{i=1}^t n_i X_i}{n} = \bar{X}$$

Les deux méthodes donnent des résultats considérablement différents pour les raisons que nous avons déjà invoquées. Nous avons également comparé l'AMPM donné par la méthode d'Hajnal avec celui de l'année à partir de l'analyse par la promotion de mariages. L'ensemble de ces données ne sont pas concordantes. Même si en termes de tendance la conclusion ne fait pas de doute de l'augmentation continue de l'âge moyen au mariage. Mais là où les choses deviennent moins évidentes c'est l'appréciation que donne chaque méthode sur l'écart d'âge moyen entre les hommes et les femmes.

La méthode d'Hajnal conclue que l'écart d'âge se rétrécit ce qui n'est pas le cas avec les autres approches. Pour aller plus loin dans l'analyse et pour écarter l'hypothèse que la différence s'expliquerait par l'hétérogénéité des modèles nuptiaux nous avons cherché de scinder les deux populations masculines et féminines en trois classes chacune à partir des taux de célibat par âge détaillé en tenant compte du croisement de deux variables discriminantes à savoir le niveau d'instruction et la zone d'habitat.

6-Les Algériens se marient de plus en plus

Entre 2007 et 2008, les mariages ont augmenté en valeur absolue de 5 700 unions alors que cette augmentation était de l'ordre de 30 000 entre

⁵John Hajnal, «Âge au mariage et proportions de mariage» Population studies vol VII (nov. 1953)

2006 et 2007, d'où la légère baisse du taux brut de nuptialité qui passe de 9.55 pour mille en 2007 à 9.53 pour mille en 2008 soit un accroissement de 2% entre 2007 et 2008⁶, selon un rapport le rapport de l'ONS révèle que l'âge moyen au premier mariage en Algérie est de 33,0 ans pour l'homme contre 29,3 ans pour la femme en 2008 alors qu'il était de 31,3 ans pour les hommes et 27,6 ans pour les femmes en 1998. Le nombre de mariages a augmenté pour atteindre 325 485 unions en 2007, et 331 190 unions en 2008. Selon l'office, au premier janvier 2009, la population de l'Algérie a franchi le seuil des 35 millions d'habitants. La situation démographique de l'Algérie en 2008 s'insère dans la tendance globale observée ces dernières années. Abordant le volet de la répartition des mariages selon la wilaya d'enregistrement, il est indiqué que la première wilaya qui enregistre le taux de mariages le plus élevé est Alger avec 35 661 unions en 2007 et 33 504 en 2008, ensuite, vient la ville de Sétif avec 16 059 unions en 2008 et en 3^e position, c'est la ville de Blida avec 10 306 unions. Il indiquera également que le mois de juillet 2007 était le plus sollicité pour la célébration des mariages, soit un taux de 49 380 unions avec un taux national de 325 485 unions. Par contre, en 2006, c'était le mois d'août avec 56 367 unions pour un total annuel de 295 295 mariages⁷. Bien que le mariage en Algérie demeure coûteux, s'ajoutent à cela la crise du logement, le chômage, le manque de moyens et autant de barrières à une vie de couple unie par les liens du mariage, tout cela n'empêche pas les jeunes (femmes et hommes) de se marier de plus en plus, même s'ils prennent tout le temps qu'il faut pour le faire. "Les jeunes se marient de plus en plus tard. Ils prennent le temps de construire d'abord leur avenir professionnel et avoir les moyens financiers. Aujourd'hui, les Algériens se marient en moyenne à 33 ans et les Algériennes à 30 (l'âge moyen au mariage était de 18 ans pour les filles en 1966)". Le recul de l'âge du mariage s'explique également par l'amélioration du niveau d'instruction des femmes. Celles-ci sont plus nombreuses à faire des études supérieures et, chose nouvelle, les font passer avant leur vie personnelle. Les femmes instruites attendent aussi le "meilleur parti" avant de se faire passer la bague au doigt, quitte à repousser l'union. Concernant l'augmentation des mariages ces dernières années : "Il est dû essentiellement aux facilitations d'accéder au logement,

⁶l'Office national des statistiques (ONS)

⁷l'Office national des statistiques (ONS)

surtout avec le projet AADL qui a donné la possibilité aux jeunes de se marier une fois le logement acquis”, selon M. Kherchi Yacine, responsable à l’ONS. Abordant la question du nombre de femmes déclaré plus élevé que celui des hommes, notre interlocuteur dément cette information et assure : “Il n’ y a pas plus de femmes que d’hommes en Algérie, au moins depuis 1987”

7-Les facteurs du recul de l’âge au premier mariage :7-1-l’instruction des filles : principal moteur dans les changements matrimoniaux

Cette évolution de l’âge au mariage en Algérie n’est pas due à celle de la législation qui ne fait bien souvent qu’accompagner les changements réels en cours Elle est beaucoup plus étroitement liée d’une part, à l’expansion de la scolarisation, qui prolonge, notamment chez les filles, la durée des études et retarde le mariage, et d’autre part, à l’accès des femmes au marché du travail qui leur offre une alternative à l’entrée précoce dans la vie maritale et la procréation. Les hommes, quant à eux, en plus de la prolongation de leurs études, éprouvent des difficultés grandissantes à trouver un emploi, un logement, et à assumer les coûts très élevés des cérémonies de mariage, ce qui les pousse à retarder de plus en plus leur mise en union. Déjà en 1970, les femmes instruites se mariaient plus tard que les non instruites Vingt ans plus tard, en 1992, les femmes ayant atteint le niveau secondaire se marient environ sept ans plus tard que celles qui n’ont jamais été scolarisées. Les hommes instruits retardent également leur premier mariage (4 ans d’écart entre les non scolarisés et ceux ayant le niveau secondaire et plus).

Cette distinction selon l’instruction reste toujours vérifiée aujourd’hui. En 2002, les femmes ayant atteint le niveau secondaire se marient à 33 ans environ et les hommes à plus de 35 ans. L’effet de l’instruction et surtout celui de la prolongation des études est très net : l’écart entre les personnes sans instruction et celles ayant atteint le niveau secondaire est de 4,7 ans chez les femmes et de 4,4 ans chez les hommes. Cependant, si la prolongation des études constitue certes un facteur mécanique de retard de l’âge d’entrée en union, les femmes et les hommes ne font pas tous des études supérieures. En 1998, 6 % des femmes âgées de 15 à 59 ans ont atteint un niveau d’instruction supérieur et plus d’une femme sur 10 âgée de 20 à 29 ans est à l’université. Or, le retard de l’âge au mariage se produit pour toutes les femmes, quel que soit le niveau d’instruction atteint. L’effet

de l'instruction est alors double, car non seulement le mariage est remis à plus tard mais l'instruction développe chez les jeunes des comportements nouveaux en matière de nuptialité. Même si les études sont terminées, le mariage ne suit pas systématiquement. Quelque chose d'autre se passe entre ces deux événements (le travail, la préparation du mariage, la constitution de la dot, etc.). On voit ici l'intérêt que pourrait apporter une analyse biographique de ces différents événements (fin des études, début du travail, date du premier mariage). À défaut de telles données, nous pouvons procéder à une analyse transversale de l'âge au mariage selon la situation individuelle.

7-2-L'urbanisation : un effet de moins en moins évident

Si aujourd'hui les Algériens se marient aussi tard en ville qu'à la campagne, la situation était différente il y a une trentaine d'années. En effet, traditionnellement, l'âge au mariage, en particulier celui des filles, était plus précoce en milieu rural où la société patriarcale était plus prégnante, mais c'est également en milieu rural et chez les femmes que les évolutions de la nuptialité ont été les plus importantes ⁸De 1966 à 1977, l'âge moyen au premier mariage des hommes et des femmes a augmenté plus rapidement en milieu urbain (+ 4 ans chez les femmes et + 3 ans chez les hommes) (fig. 7). À partir de 1977, le rythme s'inverse et devient plus rapide en milieu rural, conduisant à une réduction des différences entre les deux milieux et à l'atténuation de l'effet différentiateur de l'urbanisation.

En 1966, l'âge moyen au premier mariage des femmes était aussi précoce en ville qu'à la campagne avec une différence de 1,4 ans. À partir de 1966, les femmes citadines se marièrent plus tardivement que les rurales, les écarts ont atteint 3,3 ans en 1977 et 2,6 ans en 1987. Trente ans plus tard, les femmes rurales ont rattrapé les citadines en se mariant aussi tardivement, l'écart n'étant plus que de 0,9 an. En l'espace de trente ans, les femmes ont ainsi gagné 9 ans en moyenne de célibat aussi bien en milieu rural (9,1 ans) qu'en milieu urbain (8,7 ans). Chez les hommes, l'évolution a été aussi spectaculaire : en 1966, les ruraux et les citadins se mariaient à des âges proches (23,3 ans et 24,5 ans respectivement). Depuis, les écarts entre les milieux urbain et rural se creusent et atteignent 3 ans en

⁸[Ouadah-Bedidi et Vallin, 2000].

1977, avant de baisser à nouveau jusqu'à 1,8 ans en 1998. Chez les hommes, le célibat a gagné plus de terrain en milieu urbain qu'en milieu rural : il a ainsi été prolongé de 6,7 ans en milieu rural et de 7,8 ans en milieu urbain. À partir de 1998, l'âge au mariage augmente aussi bien en ville qu'à la campagne. Les écarts entre milieux de résidence restent stables chez les femmes et augmentent légèrement chez les hommes qui ont ainsi retardé leur premier mariage de près de 2 ans en milieu urbain, entre 1998 et 2002.

7-3-Les difficultés économiques

La période de récession que connaît l'Algérie depuis 1985, suite au contre choc pétrolier, s'est traduite par un accroissement dramatique du nombre de chômeurs qui représentaient, en 1995, plus de deux millions de personnes, soit 28 % de la population active (dont 80 % sont âgés de 16 à 29 ans). Ce chiffre traduit les difficultés d'insertion des jeunes dans la vie active, ce qui pèse sur leurs perspectives de mariage (sachant que de longues années de travail et d'épargne sont nécessaires pour se marier). À titre d'exemple, la constitution de la dot à verser à la mariée constitue en soi un budget conséquent. Les bijoux à eux seuls (en général une parure en or) coûtent en moyenne environ 4 à 5 fois le salaire d'un cadre. Le mouton, que le marié doit offrir également à la famille de la mariée le jour de la cérémonie, coûte environ deux à trois fois le SMIC : 8 000 DA (dinars algériens), sans parler des autres dépenses nécessaires et aussi coûteuses (location de la salle de fêtes, gâteaux, cortège, etc.). En général, un salarié moyen (au SMIC) doit économiser la totalité de sa paie pendant environ trois années pour pouvoir faire face aux dépenses du mariage. Sans l'aide de la famille, la plupart des jeunes retarderaient encore plus leur âge au mariage.

...Le mariage... bien sûr qu'il a changé [...] Comment les marier, il n'y a pas logement, il n'y a pas de travail, comment peuvent-ils se marier ou comment peuvent-ils avoir un avenir ? Ou comment demander la main d'une fille... (Femme au foyer, mariée, 63 ans. Tout comme le niveau d'instruction, les données du dernier recensement sur l'état matrimonial de la population et la situation individuelle comprennent les catégories suivantes : qui permettraient d'analyser les variations du calendrier de la primo-nuptialité selon ces caractéristiques ne sont pas encore disponibles. Toutefois, ces données ont été analysées pour l'avant-

dernier recensement (1987) fournissant ainsi une idée sur les incidences des difficultés économiques sur le marché matrimonial. Nous avons pour cela construit des tables de nuptialité pour chacune des catégories de la situation individuelle. La population totale est elle-même divisée en population non active et active. Cette dernière est constituée des « occupés » au moment du recensement et de ceux qui sont en rupture de travail et qui sont à la recherche d'un emploi, « les sans travail » (STR), qu'ils aient travaillé dans le passé (STR1) ou non (STR2). Pour constituer la catégorie des chômeurs, nous avons donc regroupé les STR1 et les STR2. Les interactions entre le marché du travail et le marché matrimonial ne semblent pas être les mêmes pour les hommes et pour les femmes.

La population active féminine est constituée essentiellement de femmes occupées (85 %). Les femmes se déclarant à la recherche d'un emploi représentent 15 % de la population active féminine. Les femmes occupées au moment du recensement se marient en moyenne à 27 ans et celles qui sont au chômage se marient environ 1 an plus tard (28,3 ans). Celles qui recherchent un premier emploi sont celles qui retardent le plus tard leur entrée en première union (29 ans). De même, alors que près de 6 femmes au chômage sur 10 sont encore célibataires à 25-29 ans, celles qui sont au foyer sont à plus de 80 % déjà mariées à cet âge

Quant à la population non active féminine, elle représente plus de 92 % de la population féminine âgée de 15 ans et plus et est majoritairement constituée de femmes au foyer (plus de 82 %). La femme au foyer se marie plus tôt (23 ans), soit plus de 4 ans avant la femme active (27,3 ans), que cette dernière soit occupée (27,1 ans) ou chômeuse (28,3 ans). Cette situation traduit la réalité de la société algérienne qui associe à la femme mariée plusieurs rôles qu'elle doit nécessairement assumer parallèlement à sa carrière professionnelle. Elle est à la fois une épouse (dont le travail est soumis à l'autorisation « informelle » du mari), une mère (les soins et l'éducation des enfants en bas âge n'est pas pris en charge par l'État, donc une femme ayant des enfants sacrifie le plus souvent sa carrière professionnelle pour s'occuper de ses enfants) et enfin la femme doit assumer son rôle de belle-fille (situation très conflictuelle, notamment pour les femmes qui travaillent, entre la belle-mère et la belle-fille, concernant la gestion quotidienne des tâches ménagères car ces deux femmes cohabitent le plus souvent dans un même logement). Dès lors, après le mariage, face à

toutes les difficultés liées à la conciliation de ces différentes responsabilités, la femme sort le plus souvent du marché du travail. Et même si par la suite, la femme entreprend informellement une activité rémunératrice, elle se déclare le plus souvent femme au foyer, faisant ainsi partie de la population non active.

Contrairement aux femmes, les hommes non actifs se marient plus tard que les hommes actifs (31,5 ans contre 28,8 ans respectivement). La catégorie non active est très différente chez les hommes. D'une part, elle constitue moins de 20 % des hommes de 15 ans et plus et, d'autre part, elle regroupe essentiellement des étudiants/ écoliers (53 %) et des retraités pensionnaires (près de 20 %).

Les hommes au chômage se marient en moyenne à 30 ans. Ceux qui sont occupés se marient au contraire 1 an plus tôt que la moyenne générale (26,5 ans). Et comme chez les femmes, ce sont les chômeurs à la recherche d'un premier emploi qui retardent le plus le premier mariage (32 ans). Près de 7 hommes sur 10 sont encore célibataires à 25-29 ans dans cette catégorie alors que chez les occupés, plus de la moitié sont déjà mariés à cet âge⁹. Nous avons également exploité les données du questionnaire ménage de¹⁰. Nous avons ainsi calculé des âges moyens au premier mariage des hommes et des femmes selon la situation individuelle. Les résultats obtenus confirment les observations faites sur les données de recensement. D'une part, les femmes occupées se marient 6 ans plus tard que celles qui restent au foyer et les hommes au chômage se marient 4 ans plus tard que les hommes occupés. D'autre part, les âges moyens au premier mariage ont augmenté dans toutes les catégories. Les femmes enquêtées en 1992 qui avaient travaillé avant de se marier ont retardé de 3 années leur mariage lorsqu'elles ont utilisé l'argent pour préparer leur trousseau.

Si l'exercice d'un premier emploi constitue le premier obstacle financier au mariage, les coûts très élevés des prestigieuses cérémonies de mariage nécessitant de longues années d'épargne ¹¹que le jeune couple doit assumer (les filles, en préparant leur trousseau et le défilé de la mariée,

⁹[Ouadah-Bedidi, 2004]

¹⁰l'enquêtePapchild 1992

¹¹[Bensalem et Locoh, 2001]

et le garçon en équipant le nouveau ménage et prenant en charge les frais de cérémonie) contribuent fortement au retard de la mise en union.

Combien ça peut coûter un mariage ? Faramineuses, déjà la location de la salle c'est 40 000 dinars, la salle la plus minable en après midi, parce qu'en soirée, ça va à 80 000 dinars. C'est juste la salle, sans compter tout ce qui est gâteaux machins et tout. Donc, c'est des millions, c'est des millions que les gens dépensent pour un mariage. Cinquante millions facile pour un mariage, un mariage minable, un mariage de 1^{re} catégorie. Les plus pauvres peuvent s'endetter pour... (Enseignante au lycée, 38 ans, célibataire).

7-4-La crise du logement retarde la mise en union

À ces difficultés grandissantes des jeunes à trouver un emploi, de faire des économies pour faire face aux dépenses liées au mariage, il faut ajouter, bien sûr, un autre problème aussi important : celui de la crise du logement [Guetta, 1990], qui contraint les jeunes à retarder de plus en plus leur mariage dans la perspective d'une résidence indépendante du domicile parental. Ainsi, d'après l'enquête Papchild de 1992, les femmes qui se sont installées avec leur conjoint dans une maison indépendante après le mariage s'étaient mariées en général plus tard que celles qui se sont installées chez la belle-famille. L'écart est de deux ans en moyenne et atteint même 3 ans chez les femmes âgées de 35 à 39 ans ¹² Les difficultés à acquérir un logement indépendant chez les plus jeunes générations expliquent le fait qu'une partie d'entre elles finissent par se marier et corésider avec les parents, dans l'attente de trouver un logement. Par ailleurs, ce qui rend l'effet de la crise du logement aussi important sur le recul de l'âge au mariage, c'est que de plus en plus de jeunes, une fois mariés, aspirent à vivre en ménage nucléaire, loin des parents. Autrefois, la question du lieu de résidence du couple après le mariage ne se posait pas. Traditionnellement, les femmes une fois mariées allaient vivre chez les beaux-parents qui réservaient une chambre pour le nouveau couple. Aujourd'hui, lors des demandes en mariage, les parents de la fille posent souvent en condition le logement indépendant. Cette nouvelle conception de la résidence indépendante après le mariage est un indicateur assez significatif de l'évolution des mentalités en Algérie.

¹²[Ouadah-Bedidi, 2004].

V-Conclusion :

Le mariage est un phénomène social qui diffère d'une société à l'autre en fonction de la différence de valeurs, de cultures, de coutumes et de traditions, mais le point commun entre de nombreuses sociétés, y compris la société algérienne, est qu'il s'agit du cadre juridique, juridique et religieux à travers lequel il est possible de fonder une famille et d'avoir des enfants.

Les circonstances qu'a traversées l'Algérie depuis l'indépendance et les changements que la société algérienne a connus sur le plan social, économique et politique ont grandement contribué à changer le modèle du mariage, ce changement qui s'est incarné dans plusieurs données comme l'état matrimonial, la différence d'âge entre les époux, l'intensité du mariage, le célibat. Et le divorce, l'âge moyen du premier mariage.

VI-L références :

1- Revue [Autrepart 2005/2 \(n° 34\)](#), pages 29 à 49

2- (Avoir 30 ans et être encore célibataire: une catégorie émergente en Algérie Zahia Ouadah-Bedidi

3- [Ouadah-Bedidi, 2004]

4- l'enquête Papchild 1992

5- [Bensalem et Locoh, 2001]

6- [Ouadah-Bedidi et Vallin, 2000].

7- l'Office national des statistiques (ONS)

8- l'enquête EASME de 1992